

PROPRETE** IDCC 1810

Base de salaire SMC 9,61 € *

Salaires mensuel pour 151,67h 1 457,55 €

Age apprentis	1ère année	2ème année	3ème année	MC ou Connexe
Moins de 18 ans	40% 583,02 €	50% 728,77 €	65% 947,41 €	65% 947,41 €
De 18 ans à moins de 21 ans	55% 801,65 €	65% 947,41 €	80% 1 166,04 €	80% 1 166,04 €
21 ans et plus**	70% 1 020,28 €	80% 1 166,04 €	85% 1 238,92 €	95% 1 384,67 €

* Dernier accord sur les salaires en date du 2 août 2012 - étendu par arrêté du 12/12/2012 publié au JO le 14/12/2012 applicable à compter du 01/01/2013

** [Salaires des apprentis définis par l'article 39 de l'accord du 4 novembre 2010 relatif à la formation professionnelle étendu par arrêté du 22/04/2011, JO du 28/11/2011](#)

Les montants des rémunérations fixées sont majorés à compter du premier jour du mois suivant le jour où l'apprenti atteint 18 ou 21 ans